

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 14 décembre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 116 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Magali GARDE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Alain LAURENS - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Zaven ALEXANIAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Bruno GILLES - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jacqueline DURANDO représentée par Antoine LORENZI - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Samia GHALI représentée par Christophe MADROLLE - Mourad KAHOUL représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Corinne LEGAL représentée par Michel LO IACONO - Marie-Louise LOTA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Bernard MOREL représenté par Vincent GOMEZ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Haouaria HADJ CHICK - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Gérard CHENOZ - Benoît PAYAN représenté par François-Noël BERNARDI - Marc POGGIALE représenté par Joël DUTTO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sonia ARZANO - Valérie BOYER - Jean-Claude GAUDIN - Pascal GILLET - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Renaud MUSELIER - Tahar RAHMANI - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Guy TEISSIER.

Signé le 14 Décembre 2012  
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **AGER 006-825/12/CC**

### **■ Présentation d'un rapport de synthèse du programme local de prévention des déchets**

#### **DGS 12/9102/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Commission Réduction des déchets à la Source – tri sélectif, présidée par Monsieur Jean Viard, a été initiée et mise en place par Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en janvier 2010, pour faire des propositions afin d'améliorer les performances en matière de réduction des déchets à la source et de tri sélectif sur le territoire de la Communauté Urbaine.

A l'issue de six mois de travaux, cette commission a fait un certain nombre de propositions portant sur les deux volets suivants :

- la réduction des déchets ;
- l'amélioration du tri sélectif.

Fin 2011, en partenariat avec l'ADEME, un Programme Local de Prévention des Déchets a été initié avec pour objectif de réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées du territoire communautaire sur la base d'un diagnostic initial. La Collectivité s'engage sur cet objectif, avec obligation de résultats et en échange, l'ADEME apporte son expertise et son soutien financier qui peut représenter un montant de 800 000 euros par an sur 5 ans.

La prévention de la production des déchets peut-être définie comme l'ensemble des mesures et actions amont (au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien), visant à

- Réduire les quantités de déchets produits,
- Et/ou réduire leur nocivité,
- Et/ou améliorer leur caractère valorisable.

L'objectif de la première année de ce partenariat (2012) est de réaliser un diagnostic du territoire et d'établir le programme de prévention des déchets permettant l'atteinte de l'objectif global de réduction.

Le diagnostic du territoire a mis en avant plusieurs axes de réduction des déchets qui sont traduits par 21 actions qui se déploieront entre 2013 et 2016 :

Action n°1 : Sensibilisation du grand public à la prévention des déchets

Action n°2 : Eduquer et sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets

Action n°3 : Promouvoir le compostage

Action n°4 : Promouvoir le compostage en pied d'immeuble

Action n°5 : Promouvoir le compostage auprès des gros producteurs

Action n°6 : Promouvoir le compostage collectif

Action n°7 : Promouvoir le compostage dans les campings, gîtes

Action n°8 : Sensibiliser le grand public à opérer une gestion raisonnée des déchets verts et promouvoir le jardinage naturel

Action n°9 : Sensibiliser les professionnels à opérer une gestion raisonnée des déchets verts

Action n°10 : Développer l'opération Stop-Pub

Action n°11 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire

Action n°12 : Lutter contre le gaspillage alimentaire auprès des professionnels de la distribution

Action n°13 : Promouvoir l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteilles

**Signé le 14 Décembre 2012**

**Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012**

- Action n°14 : Favoriser le réemploi/réparation
- Action n°15 : Favoriser les achats éco responsables
- Action n°16 : Encourager les particuliers à favoriser la valorisation du textile
- Action n°17 : L'éco exemplarité dans les communes de Marseille Provence Métropole
- Action n°18 : L'éco exemplarité de Marseille Provence Métropole
- Action n°19 : L'éco organisation des événements
- Action n°20 : Sensibiliser les acteurs économiques du territoire à la Prévention des déchets
- Action n°21 : Sensibiliser le grand public sur les filières des déchets dangereux.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AGER 015-2137/10/CC/CC du 28 juin 2010 approuvant le principe de conventionnement avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets ;
- La délibération AGER 038-203/11/CC du 28 mars 2011 approuvant l'accord cadre de partenariat avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets ;
- La délibération AGER 016-643/11 CC du 21 octobre 2011 approuvant la convention annuelle pour la première année du Programme Local de Prévention des Déchets avec l'ADEME.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt et la nécessité pour Marseille Provence Métropole de réduire la production de déchets à la source, dans un souci environnemental, humain et financier.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article unique :**

Est pris acte de la présentation d'un rapport de synthèse de la 1<sup>ère</sup> année du programme local de prévention des déchets ci- annexé.

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Une agglomération éco-responsable

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI

Signé le 14 Décembre 2012  
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
AGER 006-825/12/CC

**Signé le 14 Décembre 2012**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2012**